

# TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

(Validés par le C.A de l'OGEC du 11 décembre 2020)

## I - FORFAIT RENTREE : COTISATIONS DIVERSES ET FOURNITURES

	Pour 1 <sup>er</sup> enfant	Enfant supplémentaire
<b>Maternelle et Élémentaire</b>	<b>159</b>	<b>119</b>
<b>Nouveaux élèves en classe numérique (incluant l'ipad, la housse et l'assurance*)</b>	<b>364</b>	<b>334</b>
<b>Anciens élèves en classe de 3<sup>ème</sup> numérique à la rentrée prochaine (assurance à la charge des familles)</b>	<b>354</b>	<b>324</b>
<b>Nouveaux élèves</b>	<b>215</b>	<b>185</b>
<b>Anciens élèves</b>	<b>205</b>	<b>175</b>

Ce forfait comprend :

- les frais de dossier,
- l'entretien des livres,
- l'assurance scolaire
- la contribution volontaire à l'A.P.E.L de 25 euros.
- le trousseau de fournitures scolaires (voir tableau)
- la location d'un casier individuel par classe (collège)

\* Assurance vol, casse et panne au sein de l'établissement.

L'inscription n'est définitive qu'après règlement de ce forfait et la validation du dossier par le chef d'établissement.

## II – CONTRIBUTION DES FAMILLES : TARIF MENSUEL PRELEVE SUR 10 MOIS

	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfant	Enfants suivants
<b>Maternelle</b>	<b>109,00 €</b>	<b>96,00 €</b>	<b>84,00 €</b>
<b>Élémentaire</b>	<b>104,00 €</b>		
<b>Collège</b>	<b>109,00 €</b>		

Pour des familles ayant des revenus mensuels inférieurs à 2000 euros et en difficulté financière, une réduction exceptionnelle peut être accordée sur présentation de la feuille d'imposition, de l'attestation de la caisse d'allocation familiale, et la justification des grosses dépenses éventuelles.

## III – SERVICES PERISCOLAIRES : TARIF MENSUEL PRELEVE SUR 10 MOIS

L'accueil du matin est gratuit.

	1 <sup>er</sup> enfant	Enfant supplémentaire
<b>GARDERIE DU SOIR EN MATERNELLE (Tarif mensuel, goûter compris)</b>	<b>65 €</b>	<b>50 €</b>
<b>ETUDE DU SOIR EN ELEMENTAIRE (Tarif mensuel, goûter compris)</b>	<b>65 €</b>	<b>50 €</b>
<b>TICKET UNITAIRE (Garderie ou étude)</b>	<b>10 €</b>	<b>10 €</b>

L'atelier devoirs faits (qui correspond à l'étude du soir pour nos collégiens) est gratuit pour les familles.

## IV – CANTINE

Pour les enfants demi-pensionnaires, un forfait mensuel est facturé, en même temps que la scolarité, pour la durée de l'année scolaire. Le règlement est étalé sur l'année scolaire au même titre que la scolarité.

Nous distinguons les **demi-pensionnaires complets** (DP) qui prennent tous leurs repas à la cantine et les **demi-pensionnaires partiels** qui ne déjeunent qu'un (DP1), deux (DP2) ou trois (DP3) jours par semaine. Il faut obligatoirement que ces jours soient toujours les mêmes. **Le régime des repas ne peut pas être changé en cours de mois.**

TARIFS MENSUELS POUR LES ENFANTS DEMI-PENSIONNAIRES				
CLASSES	DP	DP3	DP2	DP1
MATERNELLES	80,00 €	61,00 €	40,00 €	20,50 €
ELEMENTAIRES	90,50 €	68,50 €	45,50 €	23,00 €
COLLEGE	6°/5°/4°	85,50 €	64,50 €	43,00 €
	3°	82,50 €	61,50 €	41,00 €

Les enfants externes ont la possibilité, à titre exceptionnel, de déjeuner à la cantine.

Il faut que le repas soit réservé le mardi de la semaine précédente au secrétariat, et qu'il soit réglé, au plus tard, la veille.

Pour ces élèves le prix du repas est de :

Maternelle :	6,15 €
Elémentaire et Collège :	6,85 €

## V – DIVERS

La pochette de photos individuelles remise à tous les élèves sera facturée et un avoir sera fait pour les familles qui la retourneront.

## VI – FACTURATION, REGLEMENT

Tous ces frais sont facturés en début d'année pour l'année scolaire complète et sont payables mensuellement d'avance entre le 1<sup>er</sup> et le 15 du mois.

**Une facture annuelle vous sera adressée dès la première semaine du mois de septembre.**

**Pour les familles qui ont choisi la mensualisation, le premier prélèvement aura lieu le 10 septembre.**

**Les règlements par chèque ou en espèces, doivent parvenir à l'établissement à cette même date.**

Les autres mois font l'objet d'un prélèvement mensuel aux environs du 10 du mois, le dernier prélèvement est effectué en juin. Si les prélèvements ne peuvent être faits, merci de vous renseigner auprès de la comptabilité.

Les prélèvements impayés font l'objet d'une facturation de 16 € de frais.

**Pour les parents qui voudraient régler l'intégralité de la scolarité (10 mois) dès septembre, une réduction de 40 € par enfant est accordée.**

## VII – FOURNITURES SCOLAIRES (SOMME DEJA INCLUSE DANS LE FORFAIT DE RENTREE)

	Nouvel élève dans l'établissement	Déjà élève dans notre collège en 2020-2021	Déjà élève dans notre école en 2020-2021
De la maternelle au CM2	60 €		60 €
De la 6 <sup>ème</sup> à la 3 <sup>ème</sup>	78 €	65 €	

Nous avons privilégié du matériel de qualité. Soucieux du respect de la nature et en phase avec nos différents projets d'écocitoyenneté et de développement durable, 40% de ces fournitures sont en matériaux recyclés ou non nocifs pour l'environnement.

Les élèves n'auront qu'à se procurer un cartable (le choisir léger pour éviter les soucis de santé – notre projet poids plume n'a de sens que si l'établissement et les familles sont cohérents), une trousse vide, un agenda ou cahier de textes en fonction de la classe, un stylo plume avec encre bleue et une calculatrice Casio Fx92 (collège uniquement).